

Date : 09/12/2014

Le texte de l'accord interprofessionnel sur le prêt numérique

Par : -



L'ensemble des signataires de l'accord autour de la ministre de la Culture. - O. DION

Le protocole signé lundi 8 décembre par la ministre de la Culture, Fleur Pellerin, la Fédération des collectivités territoriales et huit associations de bibliothécaires, d'auteurs, d'éditeurs et de libraires formule douze "recommandations pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques".

Les Assises des bibliothèques qui se tenaient lundi 8 décembre à la Cité de l'architecture, à Paris, à l'initiative du ministère de la Culture, ont donné lieu, pour faciliter le prêt numérique en bibliothèque, à la signature d'un accord inédit en Europe entre la ministre, Fleur Pellerin, la Fédération nationale des collectivités territoriales (FNCC) et les principaux acteurs de l'interprofession du livre : auteurs, éditeurs, libraires et bibliothécaires.

Le texte du protocole, publié par *Livres Hebdo* rassemble 12 recommandations s'engageant pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques.

Les signataires :

Au titre de l'interprofession du livre :

- Association des bibliothécaires de France (ABF)
- Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADB DP)

Évaluation du site

Ce site propose des articles consacrés à l'actualité littéraire ainsi qu'un agenda des manifestations et un blog sur lequel les lecteurs émettent leurs opinions.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 18

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

- Association des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France (ADBGV)
- Conseil permanent des écrivains (CPE)
- Réseau Carel
- Syndicat de la librairie française (**SLF**)
- Syndicat national de l'édition (SNE)
- Syndicat des distributeurs de Loisirs Culturels (SDLC)

Au titre des pouvoirs publics et des collectivités **territoriales** :

- La ministre de la **Culture** et de la Communication
- Le Président de la **Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture** (**FNCC**)